



Département de l'Hérault  
**Mairie de Lunas**  
**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 06 janvier 2015

Membres en exercice : 15

L'an deux mille quinze et le six janvier à dix-huit heures trente le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Aurélien Manenc.

**Présents** : Mmes BARASCUT. V, CANTALOUBE. M-E, CARLES. M, COLLAS. E, DAAN. T, DURAND. P.

Mrs ANDRIEUX. P, ASTIER. J, CONNAC. J, MANENC. A, MAS. C, RIVIERE. D, THARAUD. D, TIECHE. M

**Procuration** : ACHER Joël à BARASCUT Véronique

**Secrétaire de séance** : Mr Daniel RIVIERE

**Ordre du jour**

- 1 – Approbation du conseil du 16 décembre 2014
- 2 – Demande de subvention dégâts crue du 28/11/2014
- 3 – Location garage place Maurel
- 4 – Vente immobilière Caunas
- 5 – Régularisation chemin St Georges
- 6 – Hérault Achat groupé Hérault Energie
- 7 – Questions diverses

Monsieur propose à l'assemblée de rajouter à l'ordre du jour :

- 8 - Ouverture de crédits en section d'investissement pour l'année 2015
- 9 - Programme éclairage public 2015.

A l'unanimité le conseil accepte de traiter ces 2 points à l'ordre du jour.

\*\*\*\*\*

**1 – Approbation du conseil du 16 décembre 2014**

Aucune observation n'étant formulée, le compte rendu du conseil du 16 décembre 2014 est approuvé à l'unanimité.

**2 – Demande de subvention dégâts crue du 28/11/2014**

Suite aux inondations du 28 novembre dernier, la commune de Lunas a été classée en état de catastrophe naturelle. Monsieur le maire présente à l'assemblée plusieurs projets et indique qu'il convient de solliciter l'aide des instances, suivant les tableaux de financement prévisionnel respectifs ci-dessous :

- Murs de soutènement

Libellés des subventions sollicitées	Montant subventionnable hors taxes	Taux souhaité	Montant de la subvention demandée
DETR 2015 Fonds de solidarité Etat	12750	56 %	7140.00
CG 34	12750	12 %	1530.00
Région	12750	12 %	1530.00
Total des aides publiques			10200.00
Montant <b>HT</b> restant à la charge de la collectivité (emprunt et/ou autofinancement communal)			2550.00
Coût de l'opération <b>HT</b>			12750.00

- Remise en état de la voirie communale

Libellés des subventions sollicitées	Montant subventionnable hors taxes	Taux souhaité	Montant de la subvention demandée
DETR Fonds de solidarité Etat	111870	56 %	62647.20
CG 34	111870	12 %	13424.40
Région	111870	12 %	13424.40
Total des aides publiques			89496.00
Montant <b>HT</b> restant à la charge de la collectivité (emprunt et/ou autofinancement communal)			22374.00
Coût de l'opération <b>HT</b>			111870.00

- Promenade de Reirigardi

Libellés des subventions sollicitées	Montant subventionnable hors taxes	Taux souhaité	Montant de la subvention demandée
DETR 2015 Fonds de solidarité Etat	6020	56 %	3371.20
CG 34	6020	12 %	722.40
Région	6020	12 %	722.40
Total des aides publiques			4816.00
Montant <b>HT</b> restant à la charge de la collectivité (emprunt et/ou autofinancement communal)			1204.00
Coût de l'opération <b>HT</b>			6020.00

- Parkings publics

Libellés des subventions sollicitées	Montant subventionnable hors taxes	Taux souhaité	Montant de la subvention demandée
DETR 2015 Fonds de solidarité Etat	55710	56 %	31197.60
CG 34	55710	12 %	6685.20
Région	55710	12 %	6685.20
Total des aides publiques			44568.00
Montant <b>HT</b> restant à la charge de la collectivité (emprunt et/ou autofinancement communal)			11142.00
Coût de l'opération <b>HT</b>			55710.00

A l'unanimité le conseil autorise monsieur le maire à faire les demandes de subventions pour chaque projet cité ci-dessus.

### 3 – Location garage place Maurel

Pour des raisons de lien familial, Monsieur Mas Christian quitte la salle afin de ne pas prendre part à la délibération.

Mr le Maire indique à l'assemblée que Mme Mas Florence, gérante du point de vente de fruits et légumes situé à la base de loisirs de la PRADE, sollicite la location d'un local sur la commune afin d'y stocker ses marchandises.

Monsieur le Maire indique que suite à la visite des garages situés sur la place Théophile Maurel, l'un d'entre eux pourrait convenir aux besoins de Mme Florence Mas.

Monsieur le Maire propose de louer le garage situé, sous l'épicerie, sur la place Théophile Maurel pour un loyer mensuel de 50 euros pour une période de un an renouvelable.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de l'autoriser à signer ce contrat de location avec Mme Mas Florence pour qu'elle puisse y entreposer sa marchandise.

A l'unanimité des membres présents le conseil accepte cette proposition.

### 4 – Vente immobilière Caunas

Monsieur Mas Christian réintègre l'assemblée.

Mr le Maire indique à l'assemblée que Mme GUYOT Béatrice actuellement locataire du logement situé aux anciennes écoles sur le hameau de Caunas cadastré AE 94, propose de racheter à la commune la partie habitation avec une partie cour du dit bâtiment pour la somme de 52 000 euros.

Mr le Maire rappelle que le bien a été expertisé entre 50 000 et 55 000 euros, que des dépenses indispensables pour remettre cet immeuble en bon état seraient très élevées, et hors de proportion avec les ressources dont la commune pourrait disposer à cet égard, et que la vente de la partie habitation pourrait être réinvestie dans la rénovation et mise aux normes de la partie attenante dite salle des fêtes.

Monsieur le maire demande à l'assemblée de se prononcer sur l'offre de Mme Guyot Béatrice.

A l'unanimité le conseil,

- Accepte la proposition de rachat de Mme Guyot Béatrice pour le logement des anciennes écoles du hameau de Caunas pour la somme de 52000 euros.
- Autorise monsieur le Maire à effectuer toutes les opérations pour que cette vente se réalise.

## **5 – Régularisation chemin St Georges**

Suite au procès-verbal de délimitation de la propriété de Mme Bergier, cadastrée AB 663 ancien par rapport au chemin de St Georges et le document d'arpentage établi par le Cabinet Roque.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'acquérir à titre gracieux la parcelle cadastrée provisoirement AB 663A et demande qu'on l'autorise à entreprendre les démarches utiles à la concrétisation de cette acquisition et signer l'acte notarié.

A l'unanimité le conseil accepte cette proposition.

## **6 – Hérault Achat groupé Hérault Energie**

Monsieur le Maire expose qu'à partir de 2015, les tarifs réglementés de vente de gaz naturel et d'électricité disparaissent progressivement pour les sites professionnels (dont les bâtiments publics) selon le calendrier suivant :

- ✓ au 1<sup>er</sup> janvier 2015, bâtiments dont la consommation de gaz naturel dépasse 200.000 kWh par an,
- ✓ au 1<sup>er</sup> janvier 2016, bâtiments dont la consommation de gaz naturel dépasse 30.000 kWh par an,
- ✓ au 1<sup>er</sup> janvier 2016, bâtiments dont la puissance électrique souscrite dépasse 36 kVA (tarifs jaunes et verts).

La suppression de ces tarifs réglementés concerne toutes les personnes publiques et tous les organismes publics ou privés, pour la quasi-totalité de leurs bâtiments et installations.

Pour les acheteurs publics, la mise en concurrence devient donc obligatoire.

Pour faciliter les démarches de ses adhérents et des autres acheteurs publics ou acheteurs exerçant des missions d'intérêt général, le syndicat Hérault Énergies propose de constituer un groupement de commandes pour la fourniture et l'acheminement de gaz naturel, d'électricité et autres énergies, et la fourniture de services associés sur son territoire. Le syndicat souhaite ainsi tirer parti de la mutualisation des besoins pour bénéficier des meilleures opportunités de prix tout en assurant une qualité optimale des services associés.

Le conseil municipal décide d'adhérer au groupement de commande et autorise monsieur le Maire, à effectuer tous les actes nécessaires à la concrétisation de cet engagement.

## **7- Ouverture de crédits en section d'investissement pour l'année 2015**

Mr le Maire propose à l'assemblée de l'autoriser à engager, liquider, et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2015, dans la limite maximum du quart des crédits ouverts au budget de l'année précédente, en dehors des restes à réaliser.

Il rappelle que ces ouvertures de crédits ne se substituent pas aux restes à réaliser et que les crédits ouverts ne seront pas utilisés s'il n'y a pas de nécessité.

Le conseil municipal, et après en avoir délibéré, décide d'autoriser monsieur le maire à engager, liquider, et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2015, dans la limite maximum du quart des crédits ouverts au budget de l'année 2014.

A l'unanimité le conseil accepte cette proposition.

## **8 - Programme éclairage public 2015**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de propositions pour le programme d'éclairage public 2015, à savoir la fourniture de 14 lanternes économes sur le hameau de Taillevent. Il indique que l'esprit de ce projet est de continuer à réaliser des économies d'énergie et d'embellir la commune.

Après discussion il est décidé à l'unanimité d'autoriser M. le Maire à demander les subventions pour un montant total de travaux de 10790 euros HT.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 30.